

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n° 064 / 2020

Service : Marchés
Tel : 04.76.29.86.73
ref. : URB1829

**OBJET : Avenant n°1 en plus-value
Marché d'Aménagement des aires récréatives – Quartier Iles de Mars / Olympiades**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

VU l'arrêté du Maire n°037/2020 du 17 juin 2020 portant délégation de fonction et signature à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint et notamment subdélégation des attributions du Conseil Municipal indiquées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de marchés publics

CONSIDERANT le marché d'Aménagement des aires récréatives pour le quartier des Iles de Mars / Olympiades, conclu avec l'entreprise ESPACES VERTS DU DAUPHINE, pour un montant initial de 230 755 € HT

Et la nécessité de conclure un avenant en plus-value de 22 906 € HT, correspondant à :

- la mise en place d'une main courante pour faciliter l'accès des plus jeunes au toboggan pour un montant de 1 536 € HT
- la modification de bancs pour un montant de 21 370 € HT

DECIDE

ARTICLE 1 :

- De signer un avenant en plus-value avec l'entreprise ESPACES VERTS DU DAUPHINE– 1, rue Georges Perec – 38400 Saint Martin d'Hères, titulaire du marché.

Avec une plus-value de 22 906 € HT, cela porte le montant du marché de 230 755 € HT à 253 661 € HT, soit une augmentation de 9,93 %.

Ces dépenses sont inscrites au budget 2020

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 17 septembre 2020
- publication le 17 septembre 2020
- et notification service marchés

A PONT DE CLAIX, le 11 septembre 2020

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er Maire Adjoint,
Sam TOSCANO





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DEC_2020_064
Date de la décision:	2020-09-11 00:00:00+02
Objet:	Avenant n°1 en plus value - Marché d'aménagement des aires récréatives quartier iles de Mars / Olympiades
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1.3 - Actes modificatifs (avenants) aux marchés publics
Identifiant unique:	038-213803174-20200911-DEC_2020_064-CC
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 038-213803174-20200911-DEC_2020_064-CC-1-1_0.xml	text/xml	976
nom de original: DEC_2020_064marches.pdf	application/pdf	108346
nom de métier: 10_AV-038-213803174-20200911-DEC_2020_064-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	108346

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 septembre 2020 à 14h43min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 septembre 2020 à 14h43min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 septembre 2020 à 14h43min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 septembre 2020 à 14h44min11s	Reçu par le MI le 2020-09-17